

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE

**DÉLIBÉRATION n° 2017/03/28-10**

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 28 mars 2017, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

**Vu** le Code de l'Education,

**Vu** les statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,

**DÉCIDE :**

**OBJET : Rémunération des professeurs invités par AMU**  
**dans le cadre du Master Europhotonics-POESII**

Le conseil d'administration approuve le versement d'une indemnité de 1200 euros par semaine aux professeurs invités par AMU et intervenant dans le cadre du master Europhotonics-POESII.

. Cette indemnité couvre les frais de voyage et d'installation et comprend la rémunération des cours donnés dans le cadre dudit master.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 33

Fait à Marseille, le 28 mars 2017

  
Yvon BERLAND  
Président d'Aix-Marseille Université